



Monsieur Sébastien LECORNU
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de varenne
75007 Paris

Paris le 23 septembre 2025

Monsieur le Premier ministre,

Une nouvelle réforme de la formation des enseignants et CPE est mise en œuvre à la rentrée 2025. Initialement prévue pour la rentrée 2024, son entrée en vigueur avait été reportée suite à la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 et à des arbitrages budgétaires et politiques annoncés puis défaits à l'été 2024, avant d'être ralentie en raison de l'instabilité politique.

Depuis six mois, le ministère a organisé de nombreux groupes de travail sur ce sujet. Cette réforme engage en effet des changements importants et de nombreuses parties sont concernées : formateurs-formatrices, étudiant·es, enseignant·es, rectorats...

Le ministère a toujours affiché sa volonté d'aller vite pour permettre d'endiguer la crise d'attractivité que subit l'Éducation nationale. Il avait aussi promis de publier un certain nombre d'informations pour que les futur·es candidat·es puissent s'engager dans les concours en disposant d'un maximum d'informations. Or, à ce jour, nous ne disposons d'aucun élément tangible et officiel sur la reconfiguration de la carte des formations, ni sur le nombre et le calibrage des postes aux concours L3-M2, qui sont pourtant essentiels à l'engagement du plus grand nombre de candidat·es. Depuis le début des discussions sur une énième réforme de la formation initiale des enseignant·es et CPE, nous avons dénoncé une mise en place à la hâte qui ne permettait pas d'approfondir les éléments relatifs à la formation, ce qui nous semble préjudiciable pour les futur·es enseignant·es et CPE.

Cette réforme d'envergure est présentée au fur et à mesure sans que les organisations syndicales représentatives puissent avoir une vision d'ensemble. Les questions budgétaires sont une des clés de la réforme et, à ce jour, nous n'avons aucune confirmation de la mise en place et du financement des principes déjà actés pour cette nouvelle réforme. Si la rémunération des fonctionnaires stagiaires pendant les années de master est prévue réglementairement, il est indispensable de garantir des financements à la hauteur des principes posés notamment le financement des modules de préparation au concours, la rémunération et les frais de déplacement des enseignant·es du scolaire intervenants dans les LPE et masters, les frais de formation continuée, la mise en place des LPE, la revalorisation des tuteurs, tutrices et maîtres d'accueil temporaires.

.../...

Les derniers documents reçus pour les groupes de travail organisés par la direction générale des ressources humaines contiennent des éléments alarmants.

D'une part, la lourdeur des stages en master et notamment un stage en responsabilité à mi-temps en deuxième année sera insoutenable.

D'autre part, la contrainte imposée que la moitié des enseignements soit assurée par des enseignant·es du premier et du second degré tant en licence professorat des écoles qu'en master enseignement et éducation est problématique et contredit la volonté de formation universitaire.

Les derniers votes au CNESER montrent le profond désaccord existant sur certains aspects de la réforme qui se feront au détriment des étudiant·es.

Les informations provenant des équipes sur le terrain sont alarmantes, tant sur la mise en place de la préparation au concours en fin de licence que sur l'accueil de non lauréat·es en master, compte tenu des problèmes financiers importants des universités et de l'incertitude budgétaire actuelle.

Nos organisations syndicales, les formateurs-formatrices, les candidat·es ont besoin de garantie et de lisibilité sur les parcours.

Dans un communiqué du 24 juin dernier, plusieurs organisations syndicales se sont exprimées sur les risques d'une dégradation de la qualité de la formation et des conditions de travail et d'études. Des questions précises sont encore à discuter, tant sur le rôle de l'université dans la formation et le pilotage - en amont et en aval des concours - que sur l'incidence de cette réforme, sur les structures et les équipes.

En raison de la gravité de la situation, de l'importance des enjeux et de la volonté de rupture avec les gouvernements précédents que vous avez annoncée, les organisations syndicales FSU, CFDT EFRP, FERC-CGT, SUD éducation et SUD recherche, et SNALC vous demandent d'être reçues rapidement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en notre profond attachement au service public de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

L'intersyndicale

FSU, CFDT EFRP, FERC-CGT, SUD éducation et SUD recherche, SNALC